

Vieillessement actif et en bonne santé : trois appels à l'action



Nous disposons aujourd'hui d'une fenêtre d'opportunité unique, peut-être 20 ans ou environ une génération, pour préparer les systèmes sanitaires et sociaux à un monde vieillissant.

Pour connaître le succès, tout processus, action ou changement, doit commencer au niveau de l'individu. Une attitude réaliste et positive à l'égard du vieillissement est d'une importance capitale pour que nous puissions tous connaître un vieillissement actif et digne.

Cette attitude préparera le terrain pour la promotion et la protection des droits des femmes et des hommes âgés.

À l'occasion de la Journée mondiale de la Santé 2012, l'OMS recommande trois appels à l'action, pour ajouter de la vie aux années.



1. Promotion et adoption d'un mode de vie sain tout au long de la vie

Nombre de problèmes de santé rencontrés par les personnes âgées résultent de facteurs de risque qui apparaissent durant la grossesse, l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte – par exemple, le tabagisme, le mode de vie sédentaire et les régimes alimentaires malsains. Ce constat souligne l'importance de l'adoption d'un mode de vie sain. En outre, un mode de vie actif est l'un des moyens les plus rentables de rester en bonne santé et de réduire les incapacités. Un mode de vie actif signifie que les personnes âgées continuent de participer aux activités sociales, économiques, culturelles, spirituelles et civiques et sont en mesure d'être physiquement actives ou de travailler pour gagner leur vie.

Nous présentons ci-après des exemples d'actions concrètes et réalisables.

Facteurs	Ce que les individus peuvent faire	Ce que les responsables de l'élaboration des politiques peuvent faire
Grossesse	Garantir une nutrition équilibrée aux jeunes filles et aux femmes enceintes ou allaitantes. Réduire l'exposition aux produits chimiques pendant les premiers mois de la grossesse.	Centrer les activités de promotion de la santé sur les filles et les femmes, en ciblant particulièrement la prévention du tabagisme et les programmes de sevrage tabagique chez les femmes.
	Éviter le tabagisme, la consommation d'alcool et l'usage de substances psychoactives, y compris les médicaments vendus sur ordonnance, pendant la grossesse.	Faire mieux connaître l'importance d'une nutrition équilibrée pour les filles et les femmes.
		Mettre des programmes de dépistages adaptés à la disposition de toutes les femmes enceintes et de leurs familles.
		Assurer un suivi de longue durée et un service de conseil génétique aux personnes présentant une maladie congénitale et à leurs familles.
Enfance	Nourrir les bébés au sein pendant au moins six mois.	Promouvoir l'allaitement au sein, légiférer contre la publicité pour le lait en poudre et enrichir les aliments/l'eau en micronutriments dans les régions où sévit la malnutrition.
		Former les agents de santé qui prennent soin des femmes et des nouveau-nés au conseil sur l'allaitement au sein et à la prise en charge de la lactation.
	Assurer aux enfants une nutrition équilibrée, une stimulation psychosociale et de l'exercice physique.	Instaurer des activités de promotion de la santé qui encouragent l'activité physique à la maison et dans les écoles.
		Former les cliniciens à cerner les problèmes psychosociaux et émotionnels, à identifier les enfants en surpoids et à dispenser des conseils sur les mesures de réduction du poids.
Faire vacciner les enfants et appliquer de bonnes règles d'hygiène des mains et des aliments afin de prévenir les infections.	Garantir l'accès aux programmes de vaccination.	
	Promouvoir l'approvisionnement en eau potable, le lavage fréquent des mains et une bonne hygiène alimentaire afin de prévenir la transmission des maladies diarrhéiques.	
Tabagisme	Arrêter de fumer : le sevrage est bénéfique à tout âge.	Interdire la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac.
	Enseigner aux enfants les conséquences désastreuses du tabagisme.	Interdire la vente des produits du tabac aux enfants.
		Appliquer des taxes sur le tabac.
		Dispenser une éducation à la santé dans les écoles et sur les lieux de travail.
Appliquer des lois antitabac et créer des environnements sans fumée.		
Consommation d'alcool et usage de substances psychoactives	S'abstenir de boire de l'alcool et dire « non » aux drogues.	Contrôler la disponibilité, la tarification, la taxation et la publicité des boissons alcoolisées.
		» Assurer l'accès à un traitement efficace et précoce pour les troubles liés à la consommation d'alcool et les problèmes apparentés.
		» Faire mieux connaître les dangers d'une consommation excessive d'alcool.
		» Élaborer et appliquer une législation relative à la conduite sous l'influence de l'alcool et des drogues.
Enseigner aux jeunes des compétences de vie, afin de renforcer leur confiance et leur estime de soi.		
Introduire un éventail intégré d'approches de prévention, de traitement et de réadaptation en matière d'usage de substances psychoactives.		



Activité physique	Faire régulièrement de l'exercice depuis les premières années jusqu'à un âge avancé ; marcher, gravir les escaliers, accomplir les tâches ménagères ou jouer avec les enfants sont des formes efficaces d'exercice.	<ul style="list-style-type: none"> » Intégrer l'exercice physique dans les programmes scolaires. » Créer des lieux de travail offrant des installations sportives. » Planifier des espaces urbains comportant des aires récréatives, telles que des parcs, afin d'encourager l'activité physique pour toutes les groupes d'âge.
Alimentation	Adopter une alimentation équilibrée et diversifiée, riche en fibres et pauvre en graisses animales, en sel et en sucre	Sensibiliser les consommateurs aux liens directs entre les aliments sains, une bonne nutrition et une bonne santé.
	Perdre du poids en cas de surpoids et conserver un poids normal.	Encourager les écoles et les lieux de travail à organiser la promotion des bonnes habitudes alimentaires.
Santé bucco-dentaire	Appliquer de bonnes règles d'hygiène bucco-dentaire et conserver la dentition naturelle aussi longtemps que possible.	<ul style="list-style-type: none"> » Fixer des buts pour les politiques de promotion de la santé bucco-dentaire, tels que la fluoration de l'eau, et mettre en place des programmes de promotion de la santé bucco-dentaire et des services thérapeutiques tout au long de la vie. » Mettre en œuvre des programmes de prévention évalués.
Maladies des adultes	Ajuster le mode de vie en fonction des recommandations énoncées ci-dessus.	Assurer l'accès à des services de maternité sans risque.
	Avoir recours aux programmes de prévention disponibles (par ex. dépistage et vaccination).	Réduire les menaces environnementales, telles que l'exposition aux substances toxiques.
	Consulter un médecin à intervalles réguliers.	Proposer des soins de santé accessibles et d'un coût abordable pour tous.
Santé sociale et émotionnelle	Rester impliqué dans votre famille, votre communauté, un club ou une association religieuse.	<ul style="list-style-type: none"> » Promouvoir la cohésion sociale et la solidarité entre les générations. » Permettre un accès à l'éducation pendant toute la vie. » Promouvoir la création de clubs pour les personnes âgées, afin de favoriser les relations sociales.
	Continuer à s'instruire et veiller à l'éducation de tous vos enfants.	Fournir aux personnes âgées des opportunités d'apporter leur contribution à leur famille et à la société à travers leur travail rémunéré et non rémunéré et leurs activités de soins.
	Savoir ce qu'est l'âgisme et dénoncer cette forme de discrimination.	<p>Éduquer le public sur les attitudes négatives et les pratiques entraînant l'exclusion sociale des personnes âgées.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Apporter un soutien et offrir des opportunités aux familles qui prennent soin des personnes âgées et des personnes les plus fréquemment exclues (par ex. les veuves dans certaines sociétés, les personnes âgées présentant des incapacités). » Veiller à ce que les événements sociaux soient organisés à des heures et dans des lieux adaptés aux personnes âgées (par ex. éviter les heures tardives le soir, prévoir des toilettes publiques).
Parité des sexes	Connaître et dénoncer les discriminations et les préjugés fondés sur le sexe.	<ul style="list-style-type: none"> » Appliquer une législation contre la discrimination fondée sur le sexe dans l'éducation, les revenus/l'emploi, les soins de santé, les droits de propriété, le mariage, les lois sur l'héritage. » Promouvoir l'éducation à la santé sur les dangers des modes de vie à haut risque en ciblant les groupes de population particulièrement exposés (par ex. les adolescents des deux sexes).
	Enseigner aux garçons et aux filles à éviter les stéréotypes fondés sur le sexe.	Permettre la pleine participation des femmes à la vie politique et aux processus décisionnels lorsqu'elles avancent en âge.
		Promouvoir la recherche sur les facteurs de risque et les causes des maladies, afin de mieux comprendre les différences entre les sexes.
	Promouvoir la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe et l'analyse des spécificités de chaque sexe.	
Sécurité économique	Être informé des mesures publiques et privées destinées à protéger la sécurité économique tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> » Offrir aux personnes âgées une sécurité économique et un accès à des soins de santé appropriés. » Éliminer la discrimination fondée sur l'âge sur les lieux de travail.



2. Créer des environnements et des politiques adaptés aux personnes âgées, afin de nouer le dialogue avec les hommes et les femmes âgées

Ce domaine d'intervention consiste à créer des environnements et des politiques qui favorisent un vieillissement actif et digne, permettant aux personnes âgées de participer activement à la vie familiale, communautaire et politique, quelles que soient leurs capacités fonctionnelles.

Nous présentons ci-après des exemples d'actions concrètes et réalisables.

Espaces extérieurs et bâtiments

- » Rendre les bâtiments publics accessibles à toutes les personnes présentant des incapacités (rampes d'accès, rampes d'escaliers, ascenseurs).
- » Mettre à disposition des toilettes accessibles et propres dans les lieux publics et sur les lieux de travail.
- » Créer des espaces verts, des lieux de repos, des trottoirs adaptés aux personnes âgées (surfaces non glissantes et largeurs suffisantes pour laisser passer les fauteuils roulants) et fournir des services à proximité immédiate des zones de résidence.

Transports

- » Prévenir les traumatismes en éduquant les personnes sur leurs causes, mettre en place des passages sécurisés pour les piétons, sécuriser les déplacements à pied, mettre en œuvre des programmes de prévention des chutes et fournir des conseils sur la sécurité.
- » Rendre les transports accessibles pour toutes les personnes présentant des incapacités (marches de faible hauteur, signalétique claire, places assises prioritaires, arrêts des transports publics à proximité des zones de résidence, informations claires sur les horaires).
- » Mettre en place des transports publics accessibles et d'un coût abordable.
- » Éduquer le personnel des transports, par exemple les chauffeurs de bus et de taxi, ainsi que le personnel des aéroports et des gares ferroviaires sur les besoins des personnes âgées, particulièrement ceux présentant des incapacités.

Logement

- » Adapter les logements (entrées larges, accès en fauteuil roulant, barres d'appui dans les salles de bains).
- » Lancer des programmes visant à proposer des options d'assistance en matière de logement pour les personnes âgées et leurs familles.
- » Encourager les initiatives de la société civile et des organisations communautaires en faveur d'une assistance aux personnes âgées pour les tâches quotidiennes, par exemple la préparation des repas, l'entretien et la rénovation du logement, par des aidants informels et formels correctement formés.

Participation sociale

- » Réduire les risques de solitude et d'isolement social en soutenant les associations communautaires gérées par les personnes âgées, les sociétés traditionnelles et les groupes d'entraide, les programmes de proximité gérés par des pairs ou des professionnels, les visites de voisinage, les programmes de soutien téléphonique et les aidants familiaux.
- » Inclure les adultes âgés dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives de développement social et des efforts pour réduire la pauvreté.
- » Inclure les adultes âgés dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes locaux de services sanitaires et sociaux et de récréation (lieux de rassemblement locaux, événements culturels, centres récréatifs communautaires).

Respect et intégration sociale

- » Organiser des activités intergénérationnelles dans les écoles et les communautés, par exemple en encourageant les manifestations et les rencontres pour toutes les tranches d'âge.
- » Encourager les personnes âgées à devenir des modèles en termes de vieillissement actif et à guider les jeunes.
- » Soutenir les associations de personnes âgées, par exemple en apportant une aide financière ou en nature et en formant les membres de ces organisations.

Participation civique et emploi

- » Encourager les programmes qui offrent aux personnes âgées des opportunités de travailler après leur départ en retraite.
- » Reconnaître la valeur du travail bénévole et élargir les possibilités de participation à des activités bénévoles significatives tandis que les personnes avancent en âge (par exemple, siéger dans les conseils consultatifs, opportunités d'entrepreneuriat).
- » Répondre aux besoins spécifiques des employés âgés dans les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, notamment en appliquant des normes de sécurité au travail qui protègent les travailleurs âgés des traumatismes, et utiliser l'expérience et les compétences des travailleurs âgés pour former les employés jeunes et nouvellement recrutés.

Communication et information

- » Offrir aux personnes âgées des opportunités de développer de nouvelles compétences, particulièrement dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication.
- » Aller au devant des personnes âgées dans leur vie et leurs activités quotidiennes, par une communication directe et personnelle (visite de bénévoles ou de travailleurs sociaux), des tableaux d'affichage, un service d'information téléphonique accessible 24 heures sur 24, le courrier électronique, les médias sociaux, le téléphone et la diffusion dans des lieux clés : centres communautaires, bibliothèques,



boutiques, cabinets médicaux et centres de santé.

- » Fournir un accès aux journaux, publications, ordinateurs et Internet dans les centres communautaires et les bibliothèques, dans des formats adaptés aux personnes âgées, gratuitement ou à un prix abordable.

Soutien communautaire et services de santé

- » Mettre en place des politiques, programmes et services permettant aux personnes de continuer à vivre chez elles lorsqu'elles vieillissent, tels que des modèles de soins à domicile peu coûteux et d'autres services communautaires.
- » Éduquer et donner aux personnes âgées les moyens de sélectionner et d'utiliser efficacement les services de santé et les services communautaires.
- » Enseigner aux personnes comment prendre soin d'elles-mêmes et les unes des autres lorsqu'elles vieillissent, afin de préserver leur indépendance et leur autonomie le plus longtemps possible.
- » Créer des annuaires nationaux et locaux des ressources sanitaires et communautaires destinées aux personnes âgées, régulièrement mises à jour et diffusées.

Promotion de la sécurité

- » Faire en sorte que la prévention des traumatismes soit prise en compte dans les stratégies et programmes pour la santé des personnes âgées.
- » Assurer le développement et l'application d'une législation et d'une réglementation appropriées sur la sécurité, notamment des exigences environnementales, pour améliorer la sécurité et prévenir les traumatismes.
- » Améliorer les services de soins des traumatismes pour la population, en tenant compte les besoins des groupes spécifiques, tels que les personnes âgées et les personnes présentant des incapacités.

3. Adapter les soins de santé primaires aux personnes âgées

Cela signifie réduire les conséquences des maladies chroniques non transmissibles grâce au dépistage précoce, à la prévention et à des soins de qualité, et dispenser des soins de longue durée et des soins palliatifs aux personnes atteintes d'une maladie avancée.

Nous présentons ci-après des exemples d'actions concrètes et réalisables.

Accès équitable, pour un coût abordable, à un éventail complet de soins et de services

- » Assurer à tous un accès équitable, pour un coût abordable, à des soins de santé de qualité.
- » Mettre en place un continuum de soins homogène comprenant la promotion de la santé, la prévention des maladies, le traitement approprié des maladies chroniques, la dispensation équitable d'un soutien communautaire, ainsi que des soins de longue durée et des soins palliatifs dignes à tous les stades de la vie.

- » Dispenser des soins primaires de base pour les problèmes de santé courants des personnes âgées.

Prévention et traitements efficaces

- » Créer des services gérontologiques spécialisés et améliorer la coordination de leurs activités avec les services de soins de santé primaires et de soins sociaux et les autres ressources communautaires.
- » Mettre à disposition des services de dépistage efficaces et d'un coût abordable pour les femmes et les hommes qui avancent en âge.
- » Rendre les traitements efficaces et d'un coût abordable, qui réduisent les incapacités (tels que l'ablation de la cataracte et l'arthroplastie de la hanche), plus accessibles aux personnes âgées ayant de faibles revenus.

Médicaments

- » Renforcer l'accès des personnes âgées, pour un coût abordable, à des médicaments essentiels sûrs.
- » Mettre en place des pratiques et des politiques visant à réduire les prescriptions inappropriées des professionnels de la santé et d'autres conseillers sanitaires.
- » Informer et éduquer les personnes âgées et leurs aidants sur le bon usage des médicaments.

Personnel de santé professionnel

- » Offrir aux aidants rémunérés des conditions de travail et une rémunération adaptées en accordant une attention particulière aux aidants non qualifiés ayant un statut social professionnel peu élevé.
- » Former les agents de santé à créer des conditions propices aux modèles de soins de santé primaires adaptés aux personnes âgées.
- » Incorporer des modules sur le vieillissement actif dans les programmes d'enseignement médical et sanitaire à tous les niveaux.
- » Dispenser aux professionnels des services médicaux, sanitaires et sociaux, quelle que soit leur spécialité ou leur profession, un enseignement spécialisé en gérontologie et en gériatrie, par exemple sur la prévention des fractures.
- » Offrir aux professionnels des services sanitaires et sociaux des incitations et une formation en vue de soutenir l'autonomie des soins et d'apporter des conseils sur les modes de vie sains aux hommes et aux femmes qui avancent en âge.
- » Renforcer les connaissances et la sensibilité de tous les professionnels de santé et agents communautaires sur l'importance des réseaux sociaux pour le bien-être des personnes âgées.
- » Former les agents de promotion de la santé à identifier les personnes âgées exposées au risque de solitude et d'isolement social.
- » Encourager les prestataires de soins sanitaires et sociaux à



associer pleinement les personnes âgées aux décisions relatives à leurs propres soins.

- » Former les aidants à informer pleinement les personnes âgées sur leur état de santé et à leur communiquer toutes les informations dont ils ont besoin pour comprendre les options dont ils disposent. Cela suppose de dialoguer avec les patients âgés de manière non discriminatoire.
- » Encourager la création de réseaux professionnels formels et informels pour les agents de santé dispensant des soins aux personnes âgées, afin d'améliorer l'échange de ressources et de connaissances, de renforcer les mécanismes d'orientation-recours et d'éviter les doubles emplois.

Aidants informels

- » Soutenir les aidants informels à travers des initiatives telles que les soins de relève, les droits à pension, les subventions financières, la formation, les groupes de soutien par les pairs et les services de soins infirmiers à domicile.
- » Reconnaître que les aidants âgés peuvent devenir socialement isolés, financièrement défavorisés et tomber malades, et répondre à leurs besoins.
- » Faciliter les études comparatives des systèmes de soins dans différents environnements et cultures.
- » Fournir aux membres de la famille, aux pairs-conseillers et aux autres aidants informels des informations et une formation sur la manière de prendre soin des personnes qui avancent en âge.
- » Apporter un soutien aux guérisseurs âgés qui connaissent les médecines traditionnelles et complémentaires, tout en évaluant également leurs besoins de formation.
- » Promouvoir la prestation des soins communautaires et le soutien aux soins familiaux, en prenant en compte une répartition égale des responsabilités liées aux soins entre les femmes et les hommes, pour une meilleure conciliation du travail et de la vie de famille.

Santé mentale

- » Fournir aux hommes et aux femmes qui avancent en âge des services complets de santé mentale, allant de la promotion de la santé mentale aux services de traitement des maladies mentales, à la réadaptation et à la réinsertion dans la communauté.
- » Privilégier l'aide à la prévention et au traitement de la dépression chez les personnes âgées imputable à la perte, à l'incapacité et à l'isolement social, par exemple en soutenant la responsabilisation des communautés et les groupes d'entraide, notamment les programmes de proximité gérés par des pairs et de visites de voisinage, en favorisant la participation active des personnes âgées aux activités bénévoles et en réalisant des interventions reposant sur des données probantes dans les soins de santé primaires.
- » Dispenser des soins de qualité continus aux personnes âgées atteintes de démence et d'autres troubles neurologiques et cognitifs, à leur domicile et dans les établissements résidentiels, à travers la participation conjointe des services

de soins de santé et des aidants des personnes âgées.

- » Sensibiliser la communauté aux problèmes de santé mentale de la vieillesse et faire mieux connaître les traitements disponibles.
- » Examiner les personnes âgées afin de détecter les problèmes d'usage de substances psychoactives et les orienter ou les traiter en conséquence. Ne pas supposer que ces problèmes n'existent pas dans cette tranche d'âge.

Personnes âgées présentant des incapacités

- » Veiller à ce que les ordres du jour des organismes coordinateurs des politiques et programmes nationaux en matière d'incapacités prévoient de traiter les problèmes concernant les personnes âgées ayant des incapacités et reposent sur les cadres internationaux des droits de l'homme, tels que la Convention sur les droits des personnes handicapées.
- » Fournir des services de réadaptation physique et mentale aux personnes âgées présentant des incapacités.
- » Élaborer des programmes communautaires visant à éduquer sur les causes des incapacités et à fournir des informations sur leur prévention ou leur prise en charge tout au long de la vie.
- » Encourager et faciliter la création d'organismes d'entraide pour les personnes âgées présentant des incapacités et leurs aidants.
- » Adopter des politiques et des programmes qui améliorent la qualité de vie des personnes présentant des incapacités et des maladies chroniques.
- » Renforcer l'accès, pour un coût abordable, à des appareils et accessoires fonctionnels, tels que les prothèses, les cannes, les déambulateurs et les fauteuils roulants, afin de favoriser l'indépendance.

Soins de longue durée

- » Encourager la collaboration entre les secteurs public et privé et faire participer tous les niveaux de gouvernement, la société civile et les organisations à but non lucratif.
- » Garantir des normes de qualité élevées et des environnements stimulants dans les établissements de soins résidentiels pour les hommes et les femmes.
- » Offrir des opportunités de formation aux équipes pluridisciplinaires fournissant des services dans les établissements de soins de longue durée.
- » Mettre en place des cadres juridiques pour surveiller les violations des droits de l'homme dans les établissements de soins de longue durée.

Soins palliatifs

- » Créer des séries de données nationales sur les soins palliatifs.
- » Investir dans des services de soins palliatifs répondant à des normes élevées, incluant la prise en charge de la douleur et des symptômes, l'aptitude à la communication et la coordination des soins.
- » Promouvoir la collaboration dans le but de comparer les



bonnes pratiques dans différents pays.

- » Inclure la prévention, la réadaptation et les soins des malades en phase terminale par le biais d'équipes pluridisciplinaires.
- » Aider les personnes âgées et des malades en phase terminale à aborder les derniers stades de la vie dans la dignité en réduisant l'inconfort et la douleur, grâce aux programmes de soins palliatifs et de prise en charge des malades en phase terminale.

Maltraitance envers les aînés

- » Encourager la poursuite de la recherche sur les causes, la nature, l'ampleur, la gravité et les conséquences de toutes les formes de maltraitance exercée contre les femmes et les hommes âgés et diffuser largement les résultats de la recherche et des études.
- » Rechercher, reconnaître et documenter les violences et les maltraitances envers les aînés et encourager les poursuites judiciaires contre les auteurs.
- » Former les agents de la force publique, les prestataires de services sanitaires et sociaux, les chefs spirituels, les associations de défense, les aidants informels et les associations de personnes âgées à reconnaître les violences exercées contre les personnes âgées et à intervenir.
- » Faire mieux connaître ce problème à travers l'information du public et des campagnes de sensibilisation. Faire participer les médias et les jeunes, ainsi que les personnes âgées, à ces initiatives.
- » Créer une ligne d'assistance téléphonique, apporter un soutien juridique, psychologique et éducatif et fournir des hébergements d'urgence aux victimes.

Situations d'urgence

- » Prendre des mesures concrètes pour protéger et aider les personnes âgées dans les situations d'urgence, notamment en leur apportant un soutien psychiatrique et psychosocial, ainsi qu'en fournissant des services de réadaptation aux personnes présentant des incapacités.
- » Former le personnel des organismes de secours sur les spécificités des personnes âgées en ce qui concerne leurs besoins essentiels et leurs besoins en matière de soins de santé, et sur la manière d'y répondre.
- » Sensibiliser les personnes âgées aux violences exercées dans les situations d'urgence et les en protéger.
- » Donner aux personnes âgées les moyens d'être une source de soutien pour autrui dans les situations d'urgence.
- » Veiller à ce que les besoins des personnes âgées soient pris en considération dans la diffusion des informations, la distribution de fournitures et de services dans les situations d'urgence et à ce qu'une approche adaptée aux personnes âgées soit envisagée dans tous les contextes humanitaires.

Financement des soins de santé

- » Veiller à ce que tous les prestataires, publics et privés, interviennent de manière appropriée et répondent aux besoins spécifiques des personnes âgées par des moyens à la fois économiques et efficaces.
- » Instaurer des mécanismes de prépaiement et de mutualisation des risques, afin de favoriser le bien-être et la santé, notamment des soins médicaux et des services sociaux.
- » Promouvoir une couverture universelle en ce qui concerne les services de soins de santé, pour tous les âges.





www.emro.who/WHD2012

